



Reçu à la préfecture de Gironde le	Mis en ligne le	Affiché au siège le

Direction Générale de l'Aménagement
Direction de l'Urbanisme
Service du projet urbain

ARRÊTÉ DE BORDEAUX METROPOLE

OBJET : Bassens – Etude du centre bourg élargi – Ouverture de la concertation réglementaire

Vu les articles L 103-2 et suivants et R103-1 du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération 2025-50 du 07 février 2025 portant l'ouverture d'une concertation pour l'étude de centre-bourg élargi situé à Bassens,

Vu les articles 3 et 4 de ladite délibération approuvant les modalités de cette concertation et autorisant Madame la Présidente à prendre toutes les décisions nécessaires à sa mise en place,

Considérant qu'il est nécessaire d'organiser une concertation au sens de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, afin de porter à la connaissance du public les orientations de l'étude du centre-bourg élargi de Bassens, de mettre en mesure le public d'exprimer ses attentes et préoccupations et de présenter des observations ou propositions,

Considérant que la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n'ayant pas précisé la date d'ouverture de cette concertation, il revient à la Présidente de la fixer,

Considérant que la Présidente peut également préciser les modalités de la concertation,

La Présidente de Bordeaux Métropole

ARRÊTE

Article 1 DATE D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION

L'ouverture de la concertation relative à l'étude du centre-bourg élargi de Bassens est fixée au 03 avril 2025.

Article 2 INFORMATION DU PUBLIC

Le public sera informé de cette date et des modalités de la concertation par un avis publié dans un journal local à large diffusion et par voie d'affichage sur la commune de Bassens, au Pôle Territorial Rive Droite de Bordeaux

Métropole, à la Cité Municipale et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole.

Article 3 RECUEIL DES AVIS DU PUBLIC

Le public sera informé des dates de réunions publiques par voie d'affichage sur la commune de Bassens, au Pôle Territorial Rive Droite de Bordeaux Métropole, à la Cité Municipale et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole.

Fait à Bordeaux, au siège de Bordeaux Métropole, le



La Présidente de Bordeaux Métropole
Christine BOST